



OFFRE D'EMPLOI – AFFICHAGE INTERNE ET EXTERNE

Agent ou agente de vérification

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine est à la recherche de six (6) personnes pour combler des postes occasionnels d'agent ou d'agente de vérification.

Description sommaire du poste

Sous l'autorité du régisseur à la gestion des redevances, l'agent(e) de vérification est responsable d'accueillir les visiteurs à leur sortie du territoire des Îles-de-la-Madeleine, et procède à la vérification de la passe *Archipel*, afin de s'assurer qu'elle a été dûment acquittée. Le ou la titulaire de l'emploi participe aussi activement à la mission de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, étant d'offrir une expérience plaisante dans une atmosphère chaleureuse, tout en assurant à la clientèle un service hors pair.

Tâches et responsabilités

- Accueillir les visiteurs.
- Vérifier et scanner la passe *Archipel* pour chacun des visiteurs.
- Informer les visiteurs sur la méthode de paiement de la passe *Archipel*.
- Informer les visiteurs de la nouvelle réglementation en vigueur.
- Participer aux réunions du Service au besoin.
- Respecter les consignes relatives à la santé et sécurité au travail et porter les équipements de protection individuelle nécessaires à la fonction.
- À la demande du supérieur immédiat, accomplir toute autre tâche connexe à cette fonction.

Qualifications minimales requises

- Détenir un diplôme d'études secondaire ou l'équivalent.
- Détenir un permis de conduire classe 5 valide.
- Posséder de l'expérience auprès de la clientèle.
- Avoir le souci du service à la clientèle et une attitude courtoise.
- Avoir le sens des responsabilités.
- Autonomie.

Conditions de travail

- Poste occasionnel, de la catégorie des cols bleus.
- Horaire de travail : Variable à temps partiel

- Rémunération : Salaire horaire de 23,29 \$ à 25,88 \$, selon la classe 1 de la convention collective en vigueur.
- Lieu de travail : Quai de la CTMA et l'aéroport.
- Projet pilote d'une durée d'un an. Ces emplois pourront éventuellement être transférés sous une autre organisation autre que celle de la Municipalité des Île-de-la-Madeleine.

Date limite de dépôt de candidature

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une copie de leurs diplômes avant **le mardi 30 avril, 23 h 59** sur le site Web de la Municipalité des Îles à l'adresse suivante : <https://www.muniles.ca/affaires-municipales/autres-liens/offres-demploi/>

Vous avez envie de travailler au centre de l'action? C'est le moment de joindre notre équipe!